



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux de l'éducation
nationale Vaucluse**

**Arrêté académique portant désignation de la présidente et des membres du jury de titularisation
des enseignants du premier degré public recrutés au titre du handicap
Année scolaire 2025-2026**

Références

Le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
Décret n° 95-979 du 25 août 1995, modifié par le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005, d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, relative à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat, notamment l'article 8
Arrêté du 01/07/2013, relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Destinataires : tous destinataires

Dossier suivi par Madame SEARD - Madame ELIAS Tel : 04 90 27 76 27 - Mail : p1d84-pes@ac*aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après :

L'arrêté rectoral portant désignation de la présidente et membres du jury chargé d'évaluer l'aptitude professionnelle des professeurs des écoles contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour l'année scolaire 2025-2026

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

- VU Le code général de la fonction publique ;
- VU Le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- VU Le décret n° 95-979 du 25 août 1995, modifié par le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005, d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, relative à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat, notamment l'article 8 ;
- VU L'arrêté du 01/07/2013, relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- VU La note de service n° 2015-055 du 17-3-2015 - NOR : MENH1506379N

ARRÊTE

Article 1 : Le jury académique chargé d'évaluer l'aptitude professionnelle des professeurs des écoles contractuels, bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), recrutés au titre du décret 1995 précité, en qualité de professeurs des écoles stagiaires, pour l'année scolaire 2025/2026, est composé comme suit :

Présidente :

- Madame Véronique BLUA

Directrice académique des Services de l'Éducation nationale
des Alpes de Haute Provence

Vice-président :

- M. Eric PENSO

Inspecteur de l'Education nationale, Enseignement privé –
DSDEN 13

Membres :

- M. Frédéric ALBERTI

Correspondant handicap académique

- Madame Karine BOISSON

Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription
Avignon 3, Vaucluse

- Mme Marie-Angélique LUCIANI

Inspectrice éducation nationale, IEF et absentéisme dans
les Bouches du Rhône

Article 2 : Le jury peut se constituer en sous commissions pour entendre au cours d'un entretien les stagiaires pour lesquels il est envisagé de ne pas proposer la titularisation.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 26 septembre 2025



Benoit DELAUNAY